



Syndicat National des Cadres Navigants de la Marine Marchande - CFE-CGC Officiers
Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres
59/63 rue du Rocher 75008 Paris
Tel : 07 61 96 71 61

Contact: secretariat@sncnmm.org

Web: <http://sncnmm.org/>

Réseaux sociaux: <https://www.facebook.com/sncnmm.org/> / <https://twitter.com/CGCmarine>

Le mercredi 24 novembre 2016

Monsieur Patrice LAPORTE
Directeur général ENSM

Monsieur le Directeur,

Nous avons écrit au président de l'ENSM il y a un an (courrier en PJ). C'est votre prédécesseur qui y avait répondu. Il était tout à fait disposé à nous rencontrer pour discuter des problèmes de formation professionnelle au sein de votre Ecole. Aussi, en commission paritaire d'Armateurs de France, nous avons demandé et acté le principe d'une table ronde de l'Enseignement Maritime réunissant l'ENSM, Armateurs de France et syndicats, car nous pensons que c'est un sujet qui concerne l'ensemble des partenaires sociaux. Cette réunion n'a pas pu se tenir en raison de son débarquement par le Conseil d'Administration. Depuis, les problèmes concernant la formation à l'ENSM se sont aggravés :

- Les partenaires sociaux de la branche marine marchande ont conclu un accord d'égalité professionnelle le 13 septembre dernier. Cet accord stipule que « *L'égalité professionnelle doit être intégrée dans toutes les composantes de la vie professionnelle : recrutement, rémunération, **formation**, affectation, déroulement de carrière.* »
Or, le 30 septembre, une femme enceinte inscrite en deuxième année d'OCQPI s'est vu refuser catégoriquement et sans appel son inscription en 2ème année par le directeur de l'ENSM du Havre s'appuyant sur une décision du Conseil de direction validé par le Conseil des Études. Et ce, après que le Bureau des Etudes lui ait réclamé le paiement des droits d'inscription !
L'Administration Maritime, qui déploie un zèle, confinant à l'abus de pouvoir, afin d'imposer une parité impossible dans les instances nationales, ne semble pas avoir conscience de la part de responsabilité qu'elle doit assumer dans la mise en œuvre de l'égalité professionnelle.
- Les élèves du cycle C1NM ancienne mouture vous ont écrit début octobre pour faire part de leurs inquiétudes quant à l'obtention du CAEERS, nécessaire pour pouvoir naviguer à partir du 1er janvier 2017. Cette formation n'étant pas intégrée dans ce cursus, contrairement au nouveau, oblige les élèves à financer eux-mêmes ce diplôme, alors que nombre d'entre eux sont en situation de précarité. Nous attirons votre attention sur le fait que ceci crée une situation d'inégalité de traitement entre personnes suivant une formation nationale dans un établissement public.
- Le point déclenchant de notre courrier avait été la mise en œuvre des feuilles de notes pour les élèves effectuant leurs stages embarqués. Cette feuille de notes, qui ne prend pas en compte le fait que les élèves sont en formation, contient des critères plus ou moins subjectifs concernant plutôt des salariés en charge de responsabilités professionnelles. Par ailleurs, nous portons à votre connaissance que le fait de juger la capacité à travailler sous stress, qui ne peut d'ailleurs pas s'appliquer à quelqu'un en formation, est un critère totalement illégal au regard de la jurisprudence. Notre confédération est en pointe sur la lutte contre le stress au travail et le burnout, aussi nous ne pouvons accepter qu'une feuille de notation avec de tels critères puisse être prise en compte pour l'obtention d'un diplôme.

Nos adhérents et sympathisants suivant des cours à l'ENSM nous remontent les problèmes concernant la formation maritime que les élèves n'osent pas exprimer au risque de compromettre leurs diplômes et



carrières, à l'instar de cet élève menacé de conseil de discipline en vue d'expulsion pour avoir simplement osé rappeler les dispositions d'un texte officiel sur les modalités du contrôle continu de la formation qu'il suivait. La femme enceinte refusée en 2^{ème} année d'OCQPI, qui d'ailleurs souligne l'importance de cette formation, a fait part à la direction de l'ENSM de nombreux points à améliorer afin de la rendre plus efficiente dans le monde maritime mondialisé. L'ascenseur social, qui permettait autrefois d'arriver par les différentes passerelles de la formation professionnelle à un mécanicien au poste de chef mécanicien ou à un jeune matelot à celui de capitaine de navire, est en panne. Enfin, les errements sur l'avenir du site de Marseille révélés par Le Marin dernièrement donnent l'impression anxiogène d'une navigation à vue dans la brume qui ne nous semble pas de nature à donner un socle stable à l'ENSM.

Les syndicats maritimes ont fait et réitéré une demande, soutenue par Armateurs de France, pour siéger au conseil d'Administration de l'ENSM, toujours refusée sans argumentation valable. Pour notre part, nous ne cherchons pas à siéger dans une instance pour le plaisir d'avoir sur notre CV une ligne supplémentaire. Nous pensons que, dans un monde professionnel qui a fait du retour d'expérience un des socles de la sécurité maritime, nous pouvons apporter à l'ENSM des suggestions et des réponses aux éléments de problématique qui nous remontent afin de garder le plus haut niveau d'excellence aux formations maritimes. Les organisations syndicales siègent dans les plus hautes instances de la Marine Marchande, où elles travaillent fructueusement sur des dossiers d'avenir, comme celui de la flotte stratégique au sein du Conseil Supérieur de la Marine Marchande.

L'ENSM forme aujourd'hui la génération d'officiers qui navigueront sur le navire du futur : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-navire-du-futur.html> . Il serait peut-être temps de sortir l'enseignement maritime d'un mode de fonctionnement digne du temps de la marine à voile. Face au blocage de l'Administration, nous suggérons, dans l'attente d'une hypothétique réponse favorable pour les sièges au Conseil d'Administration, de mettre en place un comité des études ou conseil de la formation, où siègeraient les organisations syndicales, au sein duquel pourraient être traités les problématiques de mise en œuvre des formations professionnelles maritimes, ceci pour le plus grand bénéfice de la formation maritime, de l'attractivité pour un métier aux nombreuses contraintes et exigences et du rayonnement de l'ENSM.

En espérant, que vous examinerez avec attention nos requêtes et dans l'attente d'une prochaine rencontre, peut-être au sein d'une table ronde, qu'il est urgent de mettre en œuvre, nous vous adressons nos meilleures salutations.

Le secrétaire général
Cdt Patrice LE VIGOUROUX